

- les dépenses de décoration, de collations, et d'achats éventuels de lots pour la tombola ne pourront pas excéder 300 €,
- de rechercher une nouvelle prestation musicale qui ne pourra pas excéder 100 € (Huguette Trommenschlager)
- Décoration des tables et menus : Annie Siboulet prendra en charge cette partie à titre gracieux.

Par ailleurs, une Confrérie étant d'ordre religieux, il est coutume de remettre une enveloppe au Prêtre de la Paroisse à la Messe et qui s'évalue à environ 200 €. La Confrérie ne pouvant faire face à cette dépense, il est décidé qu'une enveloppe de 150 € sera remise au Prêtre et un cadeau en vin lui sera offert en supplément. Il sera également invité au repas pour compenser le manque à gagner. François Siboulet prend contact avec lui.

Toute latitude est donnée à la Trésorière pour engager les dépenses dans la limite des sommes ci-dessus. En cas de dépassement de budget, elle devra en référer aux autres membres du Conseil.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Trésorière.

François SIBOULET
Président



Huguette TROMMENSCHLAGER
Trésorière

